

Comité du programme et budget

Vingtième session
Genève, 8 – 12 juillet 2013

PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET PROPOSE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

Rectificatif

Le texte de la première page (page de couverture) est libellé de la façon suivante :

1. Le projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2014-2015 ci-joint est soumis à la présente session du Comité du programme et budget (PBC) conformément à l'article 2.6 du Règlement financier pour "discussion, observations et recommandations, ainsi que pour d'éventuelles modifications", et conformément au mécanisme faisant davantage intervenir les États membres dans la préparation et le suivi du programme et budget de l'Organisation (voir les documents WO/PBC/13/7 et A/46/12).
2. Lors de l'établissement du projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2014-2015, il a été tenu compte du cadre stratégique révisé ainsi que des neuf objectifs stratégiques approuvés en 2008-2009 et du plan stratégique à moyen terme pour 2010-2015 élaboré en 2010. Le présent projet de document tient également compte des informations et commentaires reçus des États membres dans leurs réponses au Questionnaire sur le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015.
3. *Le Comité du programme et budget est invité à recommander aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions, chacune pour ce qui la concerne, l'approbation du projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015.*

[Le projet de programme et budget
proposé pour l'exercice
biennal 2014-2015 suit]

[Fin du rectificatif]